

PROMULGATION

RÈGLEMENT RCA21 09001

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 8 février 2021, le règlement suivant :

RCA21 09001 RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 395 000 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE (DOSSIER 1204040009);

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 19 avril 2021.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>.

FAIT à Montréal, le 21 avril 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert